



## Succession discutée par l'un des héritiers d'un parent

Par **nidane**, le **25/06/2016** à **11:22**

Bonjour à vous,  
je vous remercie de bien vouloir répondre à mes interrogations suivantes:

Des quatre héritiers de la succession de mon beau-père (décédé il a cinq ans), l'un discute le montant de sa part contrairement aux trois autres.

Il a pris un avocat pour poursuivre les recherches et assigné les autres membres à accéder à sa demande de saisir un tribunal, sachant que les frais d'ouverture des opérations de liquidation compte et partage de la succession de mon beau-père seront partagés entre les héritiers. Je pense sa demande infondée et onéreuse:

1. suis-je obligée de répondre à sa demande en nommant un avocat chargé de me représenter?
2. en ce cas et puisque je trouve inapte sa demande, suis-je obligée de partager les frais de procédure et de recherches?

Très cordialement,  
N.V.

Par **youris**, le **25/06/2016** à **12:05**

bonjour,  
il appartient à l'héritier contestataire d'assigner les autres héritiers devant le TGI.  
dans ce cas mais pas avant, vous serez contraint de prendre un avocat, vous pouvez consulter un avocat pour connaître sa position vos chances de succès dans la procédure.  
en principe les frais de procédure sont à la charge de la partie perdante.  
salutations